

# FICHE D'INFORMATIONS EN VUE D'UN ENTRETIEN AVEC LE CONCILIEATEUR

A transmettre à la Mairie de Domont **sous enveloppe fermée** (voir adresse au verso)

A lire attentivement :

- Vous pouvez consulter un conciliateur dans les cas suivants : si **vous avez un litige avec un voisin, une entreprise, votre bailleur ou votre locataire** (pas dans les cas de conflits familiaux, ni avec l'administration).
- La zone de compétence du Conciliateur qui est basé à Domont, concerne exclusivement les 5 communes suivantes :  
**Domont, Ecouen, Ezanville, Moisselles et Piscop.**
- Vous devez préalablement avoir contacté verbalement **et par écrit**, la partie adverse *et si vous avez souscrit une clause « Protection Juridique », vous devez également avoir contacté votre assureur Habitation.*
- Notre rôle n'est pas de juger votre litige, mais d'organiser une confrontation officielle avec la partie adverse, afin de **trouver une solution amiable.**

*Pour prendre connaissance de votre dossier, nous vous remercions de compléter et nous retourner cette Fiche d'informations, en joignant tout document utile à sa compréhension. Après examen de votre dossier, le conciliateur vous contactera pour un entretien contradictoire avec la partie adverse.*

## Coordonnées du demandeur :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : ..... Email : .....@.....

Tél Fixe : ..... Tél Portable : .....

## Coordonnées de l'autre partie :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : ..... Email : .....@.....

Tél Fixe : ..... Tél Portable : .....

- **Vous devez avoir contacté la partie adverse pour lui faire part de votre problème :**

A quelle date l'avez-vous contactée verbalement ? :

A quelle date lui avez-vous confirmé par écrit votre litige ? :

- **Avez-vous déposé une « Main courante » à la Gendarmerie ?** (le conciliateur vous demandera éventuellement de procéder à cette démarche, en fonction de la nature de votre litige) :

A quelle date ?

- **Si vous avez souscrit une clause « protection juridique » dans le cadre de votre assurance habitation :**

A quelle date avez-vous contacté votre assureur ? :

